

Quelques statistiques sur le personnel des institutions privées et collèges publics

par Mariette THIBAUT

CHAQUE ANNÉE, *Prospectives* publie, à l'intention de ses lecteurs, quelques statistiques sur les effectifs étudiants et le personnel enseignant des collèges¹. Si, dans le passé, ces chiffres ne touchaient que les collèges privés membres de la Fédération des Collèges classiques, nous avons, depuis l'an dernier, tenu compte également des collèges d'enseignement général et professionnel. On trouvera donc, dans les pages qui suivent, des statistiques concernant le personnel enseignant et le personnel administratif des institutions membres de l'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES), de l'Association des collèges du Québec (ACQ) et de la Fédération des CEGEP.

* * *

Nous avons regroupé, dans les quatre premiers tableaux, tout le personnel enseignant des institutions privées membres de l'AIES et de l'ACQ. Bien qu'il s'agisse là de deux associations distinctes, possédant chacune leur charte, nous avons cru que cette façon de procéder permettrait, d'une part, d'avoir une vue d'ensemble du personnel enseignant dans les institutions traditionnellement connues comme « collèges classiques » et, d'autre part, d'établir certaines comparaisons avec les années antérieures. Il faut noter également que 19 collèges, qui offrent les deux niveaux d'enseignement, sont membres des deux associations.

1. Pour les effectifs étudiants 1968-1969, voir *Prospectives*, vol. 4, n° 6, décembre 1968.

Les chiffres au 30 septembre 1968

Les chiffres fournis ici ont été compilés par les collèges au 30 septembre 1968. Au moment où nous les avons recueillis, à la fin d'octobre, l'AIES comptait 65 institutions membres et l'ACQ, 24 collèges, dont 19 offraient les deux niveaux d'enseignement. La Fédération des CEGEP, pour sa part, groupait les 23 collèges d'enseignement général et professionnel existant à cette date.

Le personnel enseignant dans les institutions privées

Le tableau 1 donne un aperçu de la situation générale dans les institutions membres de l'AIES et de l'ACQ en 1968-1969. Ce tableau comprend le personnel de 46 institutions d'enseignement secondaire, de 19 institutions offrant des cours de niveaux secondaire et collégial et de 5 collèges, soit un total de 70 institutions privées.

On remarquera, dans ce premier tableau, que le personnel à temps partiel compte pour un peu moins du tiers du personnel total; on constatera également

TABLEAU 1

**Personnel enseignant dans les institutions privées
selon l'état de vie et la division plein temps / temps partiel
1968-1969**

ÉTAT DE VIE	PLEIN TEMPS	%	TEMPS PARTIEL	%	TOTAL	%
Clergé diocésain et sociétés de prêtres	234	11.2	150	15.8	384	12.6
Clergé régulier	186	8.9	130	13.5	316	10.4
Frères	73	3.5	19	2.0	92	3.0
Sœurs	248	11.9	148	15.4	396	13.0
Laïques (hommes)	1079	51.8	341	35.6	1420	46.7
Laïques (femmes)	263	12.7	170	17.7	433	14.3
TOTAL:	2083	100	958	100	3041	100

que les laïcs (hommes et femmes) représentent 64.5% du personnel à plein temps et 53.3% du personnel à temps partiel, soit une moyenne de 61% du personnel total de ces 70 institutions.

concernant les collèges membres de la Fédération des Collèges classiques au cours des années précédentes. Nous ne croyons pas que cette façon de procéder puisse fausser les données; les membres des actuelles associations sont, en presque totalité, ceux qui étaient regroupés dans la FCC au cours des récentes années.

Comparaisons avec les années antérieures

Le tableau 2 nous permet de voir les changements survenus dans le personnel des collèges privés depuis l'année scolaire 1964-1965. Pour établir ces comparaisons, nous nous sommes servis des statistiques

On remarquera, dans le tableau 2, que les clercs et les religieux représentaient, en 1964-1965, 51.3% de l'ensemble des enseignants et les laïcs, 48.7%. Les chiffres de l'année en cours nous indiquent qu'on trouve, en 1968-1969, dans les institutions concernées,

TABLEAU 2

**Personnel enseignant dans les institutions privées
selon l'état de vie (1964 à 1969)**

ANNÉE / NOMBRE DE COLLÈGES	Prêtres	%	Frères	%	Sœurs	%	Laïques (hommes)	%	Laïques (femmes)	%	Total	%
1964-1965 (94 collèges)	1451	36.9	144	3.7	421	10.7	1597	40.6	321	8.1	3934	100
1965-1966 (96 collèges)	1327	32.7	125	3.1	445	11.0	1795	44.3	360	8.9	4052	100
1966-1967 (98 collèges)	1244	28.3	130	2.9	475	10.8	2055	46.7	496	11.3	4400	100
1967-1968 (81 collèges)	881	25.0	102	2.9	411	11.7	1656	47.1	469	13.3	3519	100
1968-1969 (70 collèges)	700	23.0	92	3.0	396	13.0	1420		433	14.3	3041	100

TABLEAU 3
Personnel enseignant dans les institutions privées
selon la division plein temps / temps partiel

ANNÉE / NOMBRE DE COLLÈGES	PLEIN TEMPS	%	TEMPS PARTIEL	%	TOTAL	%
1964-1965 (94 collèges)	2798	71.1	1136	28.9	3934	100
1965-1966 (96 collèges)	2982	73.6	1070	26.4	4052	100
1966-1967 (98 collèges)	2961	67.3	1439	32.7	4400	100
1967-1968 (81 collèges)	2285	64.9	1234	35.1	3519	100
1968-1969 (70 collèges)	2083	68.5	958	31.5	3041	100

TABLEAU 4
Pourcentage du personnel enseignant dans les institutions
privées au cours des 5 dernières années

	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969
	%	%	%	%	%
Clercs et religieux	51.3	46.8	42.0	39.6	39.0
Laïques	48.7	53.2	58.0	60.4	61.0

un personnel formé de 39% de clercs et de religieux et de 61% de laïcs.

Ce tableau 2 nous permet également de constater que le nombre de prêtres (diocésains et religieux) est passé de 36.9% en 1964-1965 à 23% pour la présente année scolaire. Nous notons enfin une augmentation de 6.2% dans le personnel laïc féminin.

Le tableau 3 établit également des comparaisons avec les années précédentes, cette fois considérant plus spécialement les données « plein temps » et « temps partiel ». On remarquera ici que les pourcentages, dans chaque groupe de professeurs, ont varié de 2 à 6% au cours des cinq dernières années. Le pourcentage des professeurs à plein temps s'établit, cette année, à 68.5%, comparativement à 71.1% en 1964-1965, soit une diminution de 2.6%.

Si le tableau 4 ne fournit pas de nouvelles données, il permet d'avoir une vue d'ensemble de la diminution graduelle du personnel religieux au cours des dernières années et de l'augmentation proportionnelle du personnel laïc.

TABLEAU 5
Personnel enseignant dans les institutions privées
(niveau collégial) selon l'état de vie et la division
plein temps / temps partiel ²
1968-1969

ÉTAT DE VIE	Plein temps		Temps partiel		Total	
		%		%		%
Clergé diocésain et sociétés de prêtres	49	9.7	56	13.2	105	11.3
Clergé régulier	38	7.6	53	12.5	91	9.8
Frères	2	0.4	12	2.8	14	1.5
Sœurs	39	7.8	31	7.3	70	7.5
Laïques (hommes)	303	60.2	223	52.5	526	56.7
Laïques (femmes)	72	14.3	50	11.7	122	13.2
TOTAL	503	100	425	100	928	100

2. Nous comptons, dans ce tableau, comme personnel à temps partiel au niveau collégial, les enseignants qui, bien qu'engagés à plein temps par le collège, ne consacrent qu'une partie de leur temps à l'enseignement collégial. Dans la plupart des cas, ces professeurs donnent également des cours au secondaire.

TABLEAU 6

Personnel enseignant dans les CEGEP selon l'état de vie et la division plein temps / temps partiel

ÉTAT DE VIE	Plein temps	%	Temps partiel	%	Total	%
Prêtres diocésains et sociétés de prêtres	58	2.8	20	4.0	78	3.0
Prêtres réguliers	46	2.2	13	2.6	59	2.3
Frères	20	0.9	7	1.4	27	1.0
Sœurs	51	2.4	18	3.6	69	2.7
Laïques (hommes)	1686	79.7	365	73.5	2051	78.5
Laïques (femmes)	254	12.0	74	14.9	328	12.5
TOTAL	2115	100	497	100	2612	100

Le personnel au niveau collégial

Nous avons regroupé, dans le tableau 5, les statistiques concernant le personnel enseignant de niveau collégial dans les 24 collèges privés membres de l'ACQ. Comme il est indiqué au bas de ce tableau, nous y avons compté, comme professeurs à temps partiel, des professeurs qui, bien qu'engagés à plein temps par le collège, ne consacrent qu'une partie de leur temps à l'enseignement au niveau collégial. Il s'agit, dans la plupart des cas, de professeurs qui donnent également des cours au niveau secondaire dans les institutions offrant les deux niveaux d'enseignement; on en trouve également un certain nombre qui consacrent une partie de leur temps à une tâche administrative.

Nous remarquons, dans ce tableau 5, que les clercs et les religieux forment un total de 30.1% des enseignants du collégial, par rapport à 39% pour l'ensemble des institutions privées³. Par ailleurs, on constate que le nombre de femmes, religieuses et laïques, ne représente que 20.7% du personnel enseignant, alors que, sur 24 collèges, on compte 16 institutions mixtes et 4 collèges de jeunes filles.

Le personnel enseignant dans les CEGEP

Les 12 collèges d'enseignement général et professionnel créés en septembre 1967, comptaient

1185 professeurs pour un total de 13,336 étudiants. Septembre 1968 a vu naître 11 nouveaux CEGEP: ces 23 collèges reçoivent, cette année, 32,847 étudiants et comptent un personnel enseignant de 2,612 personnes, y compris 497 enseignants à temps partiel. Le tableau 6 permet d'établir la répartition de ces enseignants, selon l'état de vie et la division plein temps/temps partiel.

On notera, dans ce tableau, que le personnel laïc représente 91.7% du personnel à plein temps et 88.4% du personnel à temps partiel. Par ailleurs, le nombre de femmes dans l'enseignement collégial est ici plus faible encore que dans les collèges privés. Les femmes ne représentent en effet que 14.4% des professeurs à plein temps et 18.5% du personnel enseignant à temps partiel, soit une moyenne de 15.2% de tous les professeurs des 23 CEGEP qui sont pourtant des institutions mixtes.

Le tableau 7 reprend les chiffres des années 1967-1968 et 1968-1969 pour nous donner un bref aperçu de la répartition du personnel religieux et laïc dans les CEGEP au cours de ces deux années. On y constate une légère augmentation du personnel laïc, soit 91% par rapport à 89% l'an dernier.

Comparaisons du personnel enseignant dans les collèges privés et les CEGEP en 1968-1969

Nous avons établi, dans le tableau 8, une comparaison entre le personnel enseignant des 23 CEGEP et celui des 24 collèges privés de même niveau. On remarquera ici que le personnel religieux est plus élevé dans les derniers, situation normale si on considère qu'il s'agit là d'institutions à direction cléricale ou religieuse.

TABLEAU 7

Personnel enseignant dans les CEGEP - 1967-1968 - 1968-1969

	1967-1968 (12 collèges)		1968-1969 (23 collèges)	
		%		%
Clercs et religieux	129	11.0	233	9.0
Laïques	1056	89.0	2379	91.0
TOTAL	1185	100	2612	100

3. Voir tableaux 1 et 4.

TABLEAU 8
Pourcentage du personnel enseignant dans
les CEGEP et les collèges privés ⁴
1968-1969

ÉTAT DE VIE	CEGEP			COLLÈGES PRIVÉS		
	Plein temps	Temps partiel	Total	Plein temps	Temps partiel	Total
Prêtres diocésains et sociétés de prêtres	2.8	4.0	3.0	9.7	13.2	11.3
Clergé régulier	2.2	2.6	2.3	7.6	12.5	9.8
Frères	0.9	1.4	1.0	0.4	2.8	1.5
Sœurs	2.4	3.6	2.7	7.8	7.3	7.5
Laiques (hommes)	79.7	73.5	78.5	60.2	52.5	56.7
Laiques (femmes)	12.0	14.9	12.5	14.3	11.7	13.2
TOTAL:	100	100	100	100	100	100

4. Nous comptons, dans ce tableau, comme personnel à temps partiel au niveau collégial, les enseignants qui, bien qu'engagés à plein temps par le collège, ne consacrent qu'une

partie de leur temps à l'enseignement de niveau collégial. Dans la plupart des cas, ces professeurs donnent également des cours au secondaire.

TABLEAU 9
Personnel administratif dans les collèges mixtes ⁵

ÉTAT DE VIE	CEGEP (23 COLLÈGES)						PRIVÉS (16 COLLÈGES)					
	Plein temps %		Temps partiel %		Total %		Plein temps %		Temps partiel %		Total %	
Prêtres diocésains et sociétés de prêtres	36	11.7	5	9.1	41	11.3	36	27.9	33	61.1	69	37.7
Prêtres réguliers	22	7.1	2	3.6	24	6.6	29	22.5	9	16.6	38	20.8
Frères	7	2.3	3	5.5	10	2.7	16	12.4	1	1.9	17	9.3
Sœurs	15	4.9	1	1.8	16	4.5	3	2.3	1	1.9	4	2.2
Laiques (hommes)	212	68.8	41	74.5	253	69.7	36	27.9	8	14.8	44	24.0
Laiques (femmes)	16	5.2	3	5.5	19	5.2	9	7.0	2	3.7	11	6.0
TOTAL	308	100	55	100	363	100	129	100	54	100	183	100

5. Nous comptons ici, comme administrateurs à temps partiel, les personnes qui, en plus d'occuper un poste administratif, exercent dans le collège une autre fonction. Il s'agit

généralement de personnes qui consacrent une partie de leur temps à l'enseignement.

TABLEAU 10

Répartition des postes administratifs dans les collèges mixtes

	COLLÈGES PRIVÉS				CEGEP			
	1967-1968 (25 collèges)		1968-1969 (16 collèges)		1967-1968 (12 collèges)		1968-1969 (23 collèges)	
		%		%		%		%
Hommes	284	96.0	168	91.8	129	92.8	328	90.3
Femmes	12	4.0	15	8.2	10	7.2	35	9.7
TOTAL	296	100	183	100	139	100	363	100

Par ailleurs, on remarquera que la moyenne générale des professeurs féminins est plus élevée dans les institutions privées que dans les CEGEP, bien que 4 de ces 24 collèges privés soient réservés exclusivement aux garçons. Ce phénomène est toutefois compensé par le fait qu'on compte également 4 collèges réservés exclusivement aux jeunes filles.

Le personnel administratif dans les collèges mixtes, publics et privés

L'Association des collèges du Québec compte, parmi ses 24 membres, 16 collèges mixtes, tandis que les 23 CEGEP sont tous ouverts aux garçons et aux jeunes filles. Il nous a paru intéressant d'examiner la composition du personnel administratif de ces 39 collèges: c'est ce que nous avons voulu faire dans le tableau 9. Notons que nous avons compté, comme administrateurs à temps partiel, des personnes qui, en plus d'occuper un poste administratif dans le collège, consacrent une partie de leur temps à une autre fonction, généralement à l'enseignement.

Certains remarqueront que le nombre de clercs et de religieux est relativement élevé parmi les administrateurs des CEGEP, institutions publiques généralement considérées comme institutions non confessionnelles. Le CEGEP l'est en effet, et le sera, à moins que le Conseil d'administration ne présente une requête pour que le collège soit reconnu comme institution confessionnelle (catholique ou protestante). Le nombre de 91 administrateurs, clercs et religieux, représente en effet le quart des administrateurs qui étaient en fonction au 30 septembre 1968.

On peut sans doute expliquer cette situation, qui pourrait paraître à certains assez paradoxale, par l'article 22 de la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel qui dit textuellement: « Dans le recrutement de son personnel, un collège doit donner préférence aux personnes à l'emploi des institutions auxquelles il succède, compte tenu des besoins du collège ainsi que de l'expérience et de la compétence du personnel dont il s'agit. » Et l'on sait que la majorité des collèges d'enseignement général et professionnel ont regroupé plusieurs institutions relevant du clergé ou de communautés religieuses.

Pour compléter cette analyse de la répartition des postes administratifs dans les collèges mixtes, le tableau 10 nous fournit des chiffres qui tiennent compte, cette fois, du nombre d'hommes et de femmes occupant de telles fonctions pour les années 1967-1968, tant dans les collèges privés que dans les CEGEP.

Nous pourrions reprendre ici les remarques que nous faisons l'an dernier⁶, dans une étude du même genre, au sujet de la place qu'occupent les femmes dans la direction des collèges mixtes... Mieux vaut nous en abstenir, d'autant plus que ce pourcentage a doublé dans les collèges privés (4.0% en 1967-1968 et 8.2% en 1968-1969) et connu également une augmentation dans les collèges publics (9.7% comparativement à 7.2% l'an dernier). C'est sur cette remarque que nous concluons, les chiffres parlant d'eux-mêmes! •

6. Voir *Prospectives*, vol. 4, n° 2, avril 1968, p. 108. Aussi dans le même numéro, l'article intitulé « De la présence des femmes dans l'administration des collèges », pp. 93-95.